

Déclaration de Politique Sociale - CPAS de Genappe – 2025

Introduction

Dans les deux mois suivant son installation, le Conseil de l'Action Sociale adopte une Déclaration de Politique Sociale (DPS) qui rassemble les intentions politiques qu'il entend poursuivre et développer sur la durée de la législature.

Cette déclaration s'inscrit dans la continuité des actions menées par le CPAS de Genappe tout en s'adaptant aux évolutions de la société et aux besoins spécifiques de notre population. Elle constitue un point de départ essentiel à la création d'un Programme Stratégique Transversal (PST) qui définira concrètement les actions et les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs fixés. Ce PST viendra budgétiser et planifier la mise en œuvre de cette déclaration.

Le CPAS de Genappe, véritable bras social de la commune, a pour mission première d'assurer le droit fondamental à l'aide sociale à chaque habitant, conformément à l'article 1er de la loi organique des centres publics d'action sociale du 8 juillet 1976. Notre action s'articule autour du maintien de la dignité humaine et du soutien à l'autonomie de chaque personne, en tenant compte de ses spécificités et de ses besoins.

Notre déclaration comporte quatre volets : le volet interne, le volet externe destiné aux services à la population, un volet d'information/communication et le volet financier.

1) En interne

Digitalisation et IA : poursuivre les efforts de digitalisation et explorer l'utilisation stratégique de l'intelligence artificielle (IA) afin d'améliorer et fournir un accès à des informations numérisées pour une prise de décision éclairée.

Rationalisation des structures : nous n'avons créé que les organes délibérants prévus obligatoirement par la Loi organique. Aucun comité spécial n'est créé dans l'immédiat afin de favoriser une meilleure synergie entre les différents organes de décision et une optimisation des ressources humaines. Nous fonctionnerons donc avec moins d'organes délibérants, ce qui permet de rationaliser le temps consacré aux réunions et de réduire les coûts administratifs de celles-ci. Nous garantissons de la sorte une prise de décision plus efficace et plus réactive.

Le Bureau Permanent et le Conseil de l'Action Sociale seront ainsi mieux à même de traiter les questions relatives au service social, au vieillissement ou tout autre sujet dont souhaite s'emparer le CPAS de Genappe et ce, de manière intégrée et coordonnée.

Les ressources humaines :

- Veiller au bien-être et à la formation du personnel et améliorer les conditions de travail quand c'est possible en parfaite entente avec le CODIR du CPAS.
- Refondre l'organisation et le fonctionnement des services afin d'avoir une vision claire des responsabilités de chacun qui se traduira par un organigramme tel que le prévoit la Loi organique. Les agents doivent pouvoir être autonomes dans leur gestion de dossiers et de projets. Cette autonomie n'est possible que s'ils perçoivent a contrario les limites de leurs attributions et des compétences de chacun dans l'organisation.
- Instaurer une culture collaborative entre tous les agents et services ayant pour finalité un accueil et une prise en charge qualitative des personnes s'adressant au CPAS.
- Former le personnel à la gestion de projets afin de construire avec leur collaboration le Programme stratégique transversal du CPAS qui découlera de cette déclaration de politique sociale.

Les finances : adopter une politique financière rigoureuse et attentive à toutes les opportunités de subsides. Maintenir et développer les services dans la limite des capacités financières du CPAS.

L'environnement et l'énergie : mettre en œuvre toutes les possibilités pour favoriser les circuits-courts autant que possible dans les fournitures du CPAS et de ses services (repas à domicile, etc) ; maximiser la diminution des déchets, veiller aux performances énergétiques dans la rénovation des logements et à l'électrification de la flotte automobile.

2) En externe : nos services à la population

Accueil, insertion et réinsertion sociale :

- **Accueil :** assurer un accueil aimable et bienveillant. Etablir une synergie entre tous les services internes afin de garantir une orientation efficace et une prise en charge complète aux personnes s'adressant au CPAS.
- **Contrats articles 60/61 :** maintenir et dynamiser l'utilisation des contrats articles 60 et 61 pour soutenir l'insertion et la réinsertion professionnelle. Renforcer la collaboration avec les services de l'emploi de la ville (Maison de l'Emploi) pour maximiser l'impact.
- **Accès à la culture, à l'enseignement et au sport :** maintenir l'accès privilégié aux activités culturelles par le biais de partenariats avec des organisations locales (exemple: Le 38, Le Monty), encourager les jeunes adultes à suivre des études au travers des PIIS et favoriser les activités sportives avec des clubs locaux, en promouvant l'inclusion communautaire.

Logements et charges :

- **Aide au logement** : maintenir la permanence logement pour aider et conseiller dans la recherche d'un logement public ou privé. Cette permanence doit pouvoir assister la personne pour compléter tous les documents requis.
Continuer la collaboration avec l'ASBL « Un Toit à Toi » et créer davantage de collaborations avec les services de la ville afin de garantir une efficacité toujours plus grande dans le traitement des demandes.
- **Rénovation des logements sociaux** : continuer les travaux de rénovation tant au niveau de la salubrité que sur le plan énergétique des logements sociaux du CPAS afin d'améliorer la qualité de ces habitats et par la même occasion de notre patrimoine.
- **Être plus volontaire et dynamique dans l'information relatives aux aides possibles pour l'énergie et l'eau.**

Soutien aux aînés et aux familles :

- **Aide à domicile pour les aînés** : renforcer les services d'aide à domicile et étudier la possibilité de créer un service de garde malades pour personnes âgées afin de favoriser leur maintien à domicile.
- **Accès aux maisons de repos** : collaborer avec les maisons de repos des communes limitrophes pour mieux guider les personnes en recherche d'une place disponible.
- **Repas à domicile** : Maintenir le service de repas à domicile.

La crèche sociale :

- **Les P'tits sourires** : réévaluer le service de crèche sociale, en visant une plus grande mixité sociale parmi les enfants. Collaborer avec la Ville pour optimiser l'allocation des ressources financières et du personnel.

Les services spécifiques :

- **Le P'tit Resto** : dynamiser les activités du P'tit resto et mieux le faire connaître afin de maintenir son existence et le développer tout en favorisant une mixité sociale. Développer un système de conférences en synergie avec le Plan de cohésion sociale de la Ville.
- **Soutien aux victimes de violences conjugales** : continuer à fournir un soutien essentiel aux victimes de violence conjugale et familiale.
- **Services destinés au public sourd et malentendant** : maintenir le programme essentiel « Sour'Dimension », en assurant un soutien et un accès continus à la communauté sourde et malentendante. Ce service répond aux divers besoins englobant l'aide sociale, financière et administrative.
- **Développer des actions visant à réduire la fracture numérique.**
- **Aide alimentaire** : maintenir la collaboration avec les associations locales.

- **Aide aux personnes souffrant de dépendances** : créer un nouveau service de soutien social pour les personnes aux prises avec la dépendance en mettant l'accent sur la réinsertion sociale et l'accès aux ressources d'aide. S'associer à des organismes locaux comme AMO Tempo pour des programmes de sensibilisation dans les écoles.
- **Faire du CPAS un partenaire de Santé mentale au bénéfice de tous les genappeiens** : Ceci en collaboration notamment avec le Domaine ULB, mais également tout autre opérateur de santé mentale. Des publics spécifiques pourraient être visés par cette initiative (Agriculteurs, indépendants, etc...) à l'image de ce que les associations Agricall ou Un Pass dans l'Impasse offrent comme services ou collaborations.

3) L'information et la communication

Le rôle du CPAS est parfois mal perçu, mal compris ou simplement méconnu.

Nous souhaitons éclaircir ses missions et actions auprès du grand public ainsi que mettre en avant le travail du personnel et des conseillers.

Ceci se traduira par une communication proactive et mieux ciblée des services et du CPAS. En d'autres termes, nous exploiterons de manière dynamique tous les canaux disponibles à cette fin en regard du public que nous souhaitons toucher (réseaux sociaux, journal de Genappe, site internet, visite du CPAS et présentation des services).

En outre, il faut pouvoir déstigmatiser l'image des personnes qui s'adressent au CPAS. Nos équipes sont au service de toute la population ; comme durant la crise de l'énergie, où nombre de travailleurs ont pu s'adresser à notre institution pour recevoir notre aide. Il faut continuer à encourager ces publics à oser franchir nos portes pour demander un accompagnement, une aide ponctuelle ou encore tout simplement une écoute. Nous souhaitons particulièrement nous intéresser aux indépendants qui peuvent rencontrer pas mal de difficultés durant leur vie professionnelle et qui sont souvent assez seuls pour les surmonter.

4) Volet financier

Nous clôturons 2024 avec un boni mais nous devons néanmoins rester prudents. Comme indiqué plus haut, nous développerons nos nouveaux projets en fonction de la capacité financière de notre institution.

La digitalisation en interne de l'administration nous permettra à terme de retrouver des ressources humaines disponibles pour développer d'autres projets.

Autant que faire se peut, nous optimiserons les ressources humaines communes avec la ville afin d'éviter les doublons administratifs.

Nous suivons les mesures du nouveau gouvernement et la limitation prévue des allocations de chômage après deux ans. Une aide du fédéral est prévue pour aider les CPAS à accueillir ce nouveau public. Nous devons déjà anticiper et être proactifs pour lui garantir un accueil de qualité. Nous optimiserons ces nouveaux subsides et devrons renforcer les services de réinsertion sociale et professionnelle (notamment par l'augmentation de la signature de projet individualisé d'intégration sociale (PIIS)).

Conclusion

Les conseillers de l'action sociale restent déterminés à fournir des services sociaux de haute qualité et à favoriser le bien-être de la communauté. La liste des services cités n'est pas exhaustive, elle se base sur les services existants. Elle sera renforcée, aménagée et amendée au cours de la législature en fonction des besoins réels liés à la réalité socio-économique et aux subsides auxquels nous pouvons recourir. Cette déclaration de politique sociale n'est pas une démarche figée mais au contraire dynamique, amenée à évoluer avec le temps.

En plus des services sociaux qui sont la mission première du CPAS, nous renforcerons les synergies avec la ville et le plan de cohésion sociale, avec d'autres CPAS, avec les pouvoirs locaux et les associations locales et ferons mieux connaître les services offerts par notre institution.

Le Programme stratégique transversal, présenté d'ici quelques mois, apportera les précisions et les détails sur les matières abordées dans le présent document.

Fait à Genappe, le 11 février 2025.



Anne-Sophie HAYOIS

Présidente

